



Istituto Comprensivo Statale "E. Galvaligi" Via per Carnago, 16
21048 Solbiate Arno (VA). Tel 0331-993301 - Fax 0331-993301 C.F. 80015980123 - E-mail:
vaic84000q@istruzione.it – Cod. Min. VAIC84000Q
Cod. univoco per fatturazione elettronica: UFBQUC - cod. IPA istsc_vaic84000q

VADEMECUM

Pour les familles des

Élèves Étrangers

**CE DOCUMENT CONTIENT DES INFORMATIONS
CONCERNANT L'ORGANISATION SCOLAIRE**

L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

L'école, en Italie, d'après la loi **est obligatoire**, pour tous les enfants (garçons et filles) **de 6 à 16 ans**. Elle est **gratuite**, mais en début d'année scolaire, il sera exigé le paiement d'une assurance qui couvre d'éventuels dommages causés aux personnes ou aux objets, qui peuvent être occasionnés durant les activités scolaires ou lors du trajet entre la maison et l'école.

L'école doit être **fréquentée avec régularité** pour que l'année scolaire soit validée. Par exemple, si un élève de l'École Secondaire est absent 45 jours environ, il devra redoubler son année.

EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE

ÉCOLE PRIMAIRE

| | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|----|-------|-------|----------|--------------|----------|
| de | 8.15 | 8.15 | 8.15 | 8.15 | 8.15 |
| à | 12.15 | 12.15 | 12.15 | 13.15 | 12.15 |
| | repas | | repas | | |
| de | 13.25 | | 13.25 | | |
| à | 16.25 | | 16.25 | | |

ÉCOLE SECONDAIRE

HORAIRE NORMAL 30

| | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|----|-------|-------|----------|-------|----------|
| de | 8.00 | 8.00 | 8.00 | 8.00 | 8.00 |
| à | 13.40 | 13.40 | 13.40 | 13.40 | 13.40 |

HORAIRE PROLONGÉ 36

| | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|----|-------|-------|----------|-------|----------|
| de | 8.00 | 8.00 | 8.00 | 8.00 | 8.00 |
| à | 13.40 | 13.40 | 13.40 | 13.40 | 13.40 |
| | repas | | repas | | |
| de | 14.40 | | 14.40 | | |
| à | 16.40 | | 16.40 | | |

LE PERSONNEL DE L' ÉCOLE

La **DIRECTEUR**, dottor Mauro Riboni, a la responsabilité de la gestion et du fonctionnement de l'école.

Les **enseignants** ont la responsabilité d'éduquer et d'instruire les élèves.

Le **personnel A.T.A.** (employés et surveillants) est chargé du fonctionnement du secrétariat et collabore à la vie de l'école (assistance, propreté...)

HORAIRES DES BUREAUX DU SECRÉTARIAT

- Lundi, mercredi, vendredi: de 7.00 h 30 à 8.00 h et de 15.30 h à 17.00 h
- Tous le journ : de 12.00 h à 14.00 h.

RAPPORTS ÉCOLE-FAMILLES

Il est possible de rencontrer les enseignants durant les **heures définies** par l'école.

Les parents peuvent demander un **rendez-vous** à un enseignant en faisant une **demande écrite** sur le carnet personnel ou sur le cahier de textes de l'élève.

Les absences devront être justifiées sur le carnet personnel de l'élève.

Les demandes d'autorisation d'entrées ou de sorties en dehors des heures de l'emploi du temps devront être inscrites sur le carnet personnel et signées par les parents.

Après avoir reçu l'autorisation de l'enseignant, les élèves peuvent quitter l'école seulement s'ils sont accompagnés d'un parent ou de son représentant.

MATÉRIEL SCOLAIRE

Chaque famille devra acheter le matériel scolaire demandé par les enseignants de la classe.

Pour l'École Primaire le port de la **blouse noire** est obligatoire.

Les **livres de l'École Primaire** sont gratuits: l'école fournit un bon à présenter dans une papeterie ou une librairie.

Les **livres de l'École Secondaire** devront être achetés dans une papeterie ou une librairie. Il est possible de demander une participation de la région, sur la base des revenus: en s'adressant à la Mairie de la Commune, vers les mois de mars ou d'avril.

REPAS – ACCUEIL AVANT et APRES LES COURS – **TRANSPORT SCOLAIRE**

Ces services, organisés par l' Administration communale, sont **payants**.

La famille cependant peut demander une participation au bureau chargé des écoles de la Commune de résidence.

Le **service de transport scolaire** n'est prévu que pour les élèves de l'École Primaire de Carnago et pour les élèves de l'École Secondaire.

À la cantine de l'école il est possible de demander un menu différent de celui qui est prévu, pour des raisons d'ordre religieux ou de santé. Il faudra alors présenter une demande écrite des parents ou un certificat médical.

SORTIES SCOLAIRES

L'école organise des visites éducatives sous le contrôle des enseignants.

Pour ces sorties, il sera demandé l'autorisation des parents et une participation financière.

ACCUEIL DES ÉLÈVES ÉTRANGERS

Dans chaque école un enseignant est chargé d'accueillir les élèves étrangers et leur famille.

L'école organise des cours d'italien pour les élèves étrangers qui viennent d'arriver, et également des cours et des activités de soutien aux études, selon leurs besoins.